

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 27 MARS 2012 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, MMES C. AGUETTANT, J GUERRIER, R. TRONCY, E. VAGINET, MM J. BARTHOMEUF, P. BIDON F. BLOCH, M. BONGIRAUD, J-P GRANGE, M. PATAY, A. REBAUD, G. THOME

Absents excusés : M. MOREL (pouvoir donné à Bruno BALAY)

Secrétaire de séance : P. BIDON

Convocation faite le : 20 MARS 2012 **publiée le** : 20 MARS 2012

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

I – TABLEAU DES PERMANENCES POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les permanences des élus pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles sont fixées.

II – PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les prochains conseils municipaux sont fixés au :

- 15 mai
- 12 juin
- 11 septembre
- 9 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

III – FINANCES COMMUNALES

Pour l'année 2011, les recettes réelles sont supérieures aux recettes budgétées (de 3%). Les dépenses réelles sont inférieures de 7,13 % aux dépenses budgétées.

Pour l'année 2012, il est prévu :

- en fonctionnement : une hausse de 2,37 % des dépenses, et une baisse de 1,23 % des recettes ; l'autofinancement est équivalent à celui de 2011 ;
- aucun emprunt n'est prévu.

A – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2011

JP GRANGE présente les résultats de l'année 2011. L'exécution est conforme au budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
Un excédent de fonctionnement de 765 168,17 € est dégagé.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la section de fonctionnement sont de 717 259 € pour les dépenses et de 970 005,16 € pour les recettes, ce qui dégage **un excédent de clôture de**

252 746,16 € auquel il faut ajouter la réserve d'exploitation 2010, soit 512 422,01 €, ce qui donne un résultat cumulé de clôture de 765 168,17 € .

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats de la section d'investissement sont de 420 649,40 € en dépenses, et de 320 641,15 € en recettes, d'où un résultat négatif de l'année de 100 008,25 €.

Ce déficit est largement couvert par l'excédent de fonctionnement de 765 168,17 €.

Bruno BALAY se retire de la séance et laisse la présidence à M. J-P GRANGE, pour procéder au vote du compte administratif 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2011 et le compte de gestion de la Trésorerie, et décide d'affecter les résultats de l'année au budget de 2012 comme cela a été proposé.

B- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition communaux fixés en 2011, comme suit :

- Taux de la Taxe d'habitation : 11,45 %
- Taux de la Taxe du foncier bâti : 12,53 %
- Taux de la Taxe du foncier non bâti : 44,23 %

C – Vote du Budget Primitif 2012

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

Face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les recettes stagnent et l'autofinancement se réduit.

J-P GRANGE souligne que 2/3 des charges sont difficilement compressibles.

Les comptes et les chapitres de dépenses sont examinés par les conseillers.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 578 956 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

L'attribution de compensation de la CCSV augmente en 2012 de 1%.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 727 554 €.

Il est ainsi prévu qu'après la reprise des résultats antérieurs et de l'année, la section s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 415 566,92 €, et permet un autofinancement des dépenses d'investissement à hauteur de 836 610,92 €.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

JP GRANGE présente les dépenses d'investissement retenues pour 2012 et déjà évoquées lors de la séance des orientations budgétaires.

Il souligne l'effort réalisé en faveur de la sécurité routière : plus de 80 000 € sont inscrits dans ce budget. Il est à noter que certains de ces d'investissements ne seront pas faits cette année compte tenu du changement des modalités de subvention de la Préfecture et du Conseil Général de l'Ain.

Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2012 s'élève à 302 266,92 €.

Il est prévu que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 020 620,47 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'année 2012.

IV – URBANISME

Le Maire informe de la vente du fonds de commerce de l'épicerie VIVAL à M. et Mme LATRE. Le Conseil Municipal décide de ne préempter ce fonds de commerce.

V – NOUVELLE ASSOCIATION SPINOSIENNE

Le Maire informe les conseillers de la création d'une association spinosienne : L'Hameçon Spinosien, qui a pour objet le développement de la pêche dans la commune et de la protection du Formans.

La commune est propriétaire de la parcelle AP 17 en bordure du Formans. L'association demande l'autorisation de passer sur le terrain pour accéder aux berges du Formans. Le conseil donne son autorisation.

VI – COMPTAGE VITESSE

Le Maire fait le point sur le comptage de vitesse mis en place sur le chemin de la Bruyère, du 28 février au 6 mars 2012.

Il ressort de l'étude que :

- en direction du Chemin de la Mulati : 27% des véhicules ont dépassé le seuil limite des 50 km/h,
- en direction du Chemin des Erables : 22% des véhicules dépassent le seuil limite des 50 km/h.

J. BARTHOMEUF communique les propositions de la commission des travaux et souligne qu'il existe également une demande du restaurant Bibet sur ce sujet

En définitive des ralentisseurs seront réalisés, rue du stade et chemin de la Bruyère.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – Marquage Maison de retraite

J. GUERRIER demande à ce qu'un marquage en blanc au sol soit réalisé au carrefour du chemin des Erables et du chemin de la Mulati pour que les véhicules ne coupent pas le virage.

B – Assemblée Générale SleA

J. BARTHOMEUF présente le compte-rendu de l'assemblée générale de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Electricité et d'e-communication de l'Ain.

La taxe d'électricité va passer de 8.12 à 8.28.

Concernant les extensions du réseau électrique, il n'y aura pas plus de subvention en 2012 du Conseil Général de l'Ain, donc le SIEA ne participera qu'à hauteur de 37%.

Concernant l'installation de la fibre optique sur St Bernard, elle sera réalisée en 2013. Il est noté qu'aucun grand opérateur ne s'est positionné sur le réseau Li@in.

C – SMICTOM

A REBAUD présente le compte-rendu de l'assemblée générale du SMICTOM du 13 mars 2012.

La Recyclerie ne sera pas réalisée dans les locaux prévus initialement.

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne seront pas augmentés pour 2012.

La nouvelle déchetterie des Bruyères sera inaugurée le 11 mai 2012 à 18h.

Une nouveauté : seront prochainement mis en place des badges d'accès aux déchetteries sous la forme de cartes à puces.

D – Parcours du Coeur

Le Parcours du Cœur entre St Bernard et Massieux aura lieu le dimanche 1^{er} avril 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.